



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SAFI

CONSEIL D'ADM
du 25 mai 2011

Présentation g...



CONSEIL GÉNÉRAL
Municipal

PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Annexe 2



Au service de l'aménagement du territoire

C.A. du 25 mai 2011

SOMMAIRE

1 - STATUTS _____	3
2 - ACTIONNARIAT - CAPITAL _____	5
3 - INSTANCES : COMPOSITION ET ROLE _____	6
4 - HISTORIQUE _____	9
5 - LES ACTIVITES DE LA SAFI AUJOURD'HUI _____	11
6 - L'ORGANISATION ET LES MOYENS _____	16
7 - LES ENJEUX ET OBJECTIFS _____	20

1 - STATUTS

Article 1 – Forme : « Une Société Anonyme d'Économie mixte »

Il a été formé entre les propriétaires d'actions ci-après créés et de celles qui pourront l'être ultérieurement une **Société Anonyme** régie par les présents statuts et par les lois et règlements en vigueur relatifs aux sociétés anonymes, sauf dans la mesure où, il est dérogé à ces lois et règlements par dispositions législatives et réglementaires relatives à la participation des collectivités locales ou leurs groupements aux sociétés anonymes, notamment les articles L1521-1 à L1525-3 du Code Général des Collectivités Territoriales codifiant la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983, modifiés par la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales et par les présents statuts.

Les collectivités locales et leurs groupements seront désignés ci-après par les termes « collectivités locales ».

Article 2 – Objet : « Études et Réalisations en matière d'Aménagements et d'Équipements »

La Société a pour objet :

- de procéder à l'étude et à la réalisation de tous projets se rapportant au développement touristique, industriel, économique et social du Département du Finistère.
- de procéder à l'étude et à la réalisation de toutes opérations d'aménagement, d'équipement et de construction à entreprendre dans le Département du Finistère.
- de procéder à la réalisation d'opérations par voie de concession, de prestations de services ou pour son propre compte.
- de procéder à l'étude d'opérations de rénovation urbaine à entreprendre dans le Département du Finistère, en conformité des conventions passées à cet effet avec les Communes intéressées et de procéder à tous actes nécessaires à la réalisation de ces opérations dont elle aura été chargée en application des décrets n° 58-1465 du 31 décembre 1958, n° 59-730 du 15 juin 1959 et du n° 61-296 du 27 mars 1961.
- de procéder, pour le compte du Département du Finistère, des Communes, des Établissements Publics intéressés, aux acquisitions et autres actes d'opérations foncières dont elle aura été spécialement chargée.
- à cet effet, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières, se rapportant aux objets définis ci-dessous ou à des objets similaires ou connexes.

Article 3 - Dénomination

La dénomination sociale de la Société est :

"SOCIETE D'AMENAGEMENT DU FINISTERE (**S**AIFI)"

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra toujours être précédée ou suivie des mots "SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE" ou des initiales "S.A.E.M." et de l'énonciation du montant du Capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé Maison du Département - 32, Bld Duplex - 29196 QUIMPER CEDEX.

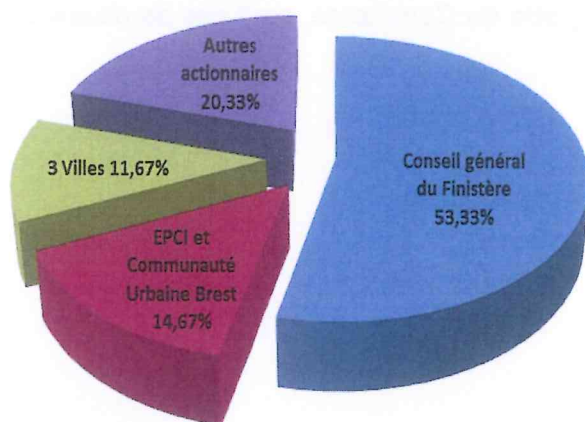
Il pourra être transféré en tout autre lieu du département du Finistère par décision du Conseil d'Administration, sous réserve que cette décision soit ratifiée par la plus prochaine Assemblée Générale.

Article 5 - Durée

La durée de la Société initialement fixée à 30 ans, est prolongée de 50 ans, soit portée à **80 ans**, à dater de l'immatriculation de celle-ci au Registre du Commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

2 - ACTIONNARIAT - CAPITAL

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital souscrit en €uros	Capital libéré en €uros	Nombre d'actions	Nombre d'administ.	Nombre censeurs
I - COLLECTIVITES LOCALES	79,67	800 650	800 650	11 950		
Département du Finistère		536 000	536 000	8 000	8	
Ville de BREST		41 875	41 875	625	1	
Ville de QUIMPER		41 875	41 875	625	1	
Ville de MORLAIX		33 500	33 500	500	1	
Communauté Urbaine de BREST		67 000	67 000	1 000	1	
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :		(80 400)	(80 400)	(1 200)	(1)	(1)
⇒ Communauté de Communes des Monts d'Arrée		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Landivisiau		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Châteauhin et du Porzay		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays des Abers		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de Haute Cornouaille		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Yeun Elez		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Douarnenez		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays Glazik		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays d'Iroise		5 025	5 025	75		
⇒ Morlaix Communauté		15 075	15 075	225		
⇒ Communauté de Communes du Pays Léonard		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille		5 025	5 025	75		
II - AUTRES ACTIONNAIRES	20,33	204 350	204 350	3 050		
Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.)		100 500	100 500	1 500	1	
Chambre de Commerce et d'Industrie de QUIMPER		10 050	10 050	150	1	
Chambre de Commerce et d'Industrie de BREST		10 050	10 050	150		1
Chambre de Commerce et d'Industrie de MORLAIX		10 050	10 050	150		1
Chambre d'Agriculture		5 025	5 025	75	1	
Finistère Tourisme		5 025	5 025	75		1
Crédit Agricole Mutuel		26 800	26 800	400	1	
Crédit Mutuel Arkéa		33 500	33 500	500	1	
Habitat 29		1 340	1 340	20		1
DEXIA Crédit Local		1 005	1 005	15		1
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne-Pays de Loire		1 005	1 005	15		1
Total	100 %	1 005 000 €	1 005 000 €	15 000	18	7+1 (Scet)



Depuis février 2011, le capital social ressort à 1 005 000 euros pour 15.000 actions de 67 euros chacune.

Le capital social de la société a été augmenté fin 2010 par incorporation de réserves.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres administrateurs

COMPOSITION

ADMINISTRATEURS	18
COLLECTIVITES LOCALES	13
▪ Département du Finistère	8
▪ Villes - Brest	1
- Quimper	1
- Morlaix	1
▪ Communauté Urbaine de Brest – B.M.O.	1
▪ Établissements Publics de Coopération Intercommunale	1*
AUTRES ACTIONNAIRES	5
▪ Caisse des Dépôts et Consignations	1
▪ Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper	1
▪ Chambre d'Agriculture	1
▪ Crédit Agricole Mutuel	1
▪ Crédit Mutuel Arkéa	1
CENSEURS	8
▪ Établissements Publics de Coopération Intercommunale	1*
▪ Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest	1
▪ Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix	1
▪ Finistère Tourisme	1
▪ Habitat 29	1
▪ DEXIA Crédit Local	1
▪ Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne-Pays de Loire	1
▪ SCET	1

* représentant de l'Assemblée Spéciale (14 EPCI)

ROLE

- nomme un Président
- détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre
- traite toute question sur la bonne marche de la Société
- détermine les modalités d'exercice de la direction générale
- nomme et révoque le directeur général
- procède aux contrôles et vérifications nécessaires
- délègue les pouvoirs à tout mandataire de son choix
- arrête les comptes annuels de la Société
- agréé la cession d'actions

■ LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- représente le Conseil d'Administration
- organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale
- exécute les décisions du Conseil d'Administration
- veille au bon fonctionnement de la Société
- convoque les Assemblées Générales et Conseils d'Administration.

■ LE DIRECTEUR GENERAL

- représente la Société vis-à-vis des tiers
- met en œuvre les orientations fixées par le CA
- organise les moyens pour réaliser les objectifs fixés
- recrute et anime le personnel
- gère la société, élabore le budget, et en assure l'exécution

■ ASSEMBLEE GENERALE

30 représentants

COMPOSITION

▪ Département du Finistère	1
▪ Villes - Brest	1
- Quimper	1
- Morlaix	1
▪ Communauté Urbaine de Brest – B.M.O.	1
▪ Établissements Publics de Coopération Intercommunale	14
▪ Autres actionnaires	11

ROLE

- approuve les comptes annuels
- détermine l'augmentation ou la réduction de capital social (AGE)
- nomme les censeurs
- alloue aux administrateurs des jetons de présence en rémunération de leur activité
- approuve les modifications statutaires (AGE)
- règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs à l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée.

COMPOSITION

- 13 communautés de communes :
 - Monts d'Arrée
 - Presqu'île de Crozon
 - Pays de Landivisiau
 - Pays de Châteaulin et du Pozay
 - Pays des Abers
 - Haute Cornouaille
 - Yeun Elez
 - Pays de Douarnenez
 - Pays Glazik
 - Pays d'Iroise
 - Pays Léonard
 - Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
 - Concarneau Cornouaille
- 1 Communauté d'Agglomération : Morlaix Communauté
soit **14 membres** qui désignent :
 - 1 représentant administrateur
 - 1 représentant censeur

ROLE

- représente les collectivités ou leurs groupements qui ont une participation trop réduite et ne bénéficient pas d'une représentation directe au Conseil d'Administration
- 1 délégué de chaque collectivité avec un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions
- élit son président et désigne le ou les représentant(s) qui siège(nt) au Conseil d'Administration
- se réunit au moins **une fois par an** pour entendre le rapport de son ou ses représentants
- donne son avis sur tout sujet susceptible d'intéresser la société

4 - HISTORIQUE

➤ **CREATION**

La Société a été créée le 4 octobre 1968 sous le nom de **SATFI (Société d'Aménagement Touristique du Finistère)**.

➤ **MISSIONS D'ORIGINE**

Elle était chargée de :

- coordonner les projets d'aménagement de la baie de Port-la-Forêt, de Douarnenez, du Parc Naturel
 - acquérir le foncier pour les zones d'activités, les routes départementales et les zones d'aménagement touristiques
- ⇒ les difficultés liées à l'aménagement du littoral ont conduit la SATFI à une mise en veilleuse » entre 1973 et 1982 avec une seule activité maintenue.

➤ **LE TOURNANT DE LA DECENTRALISATION**

En 1982, les lois de décentralisation ont modifié et augmenté considérablement les compétences des collectivités locales.

Le Conseil Général du Finistère a alors décidé de redynamiser la SAFI en élargissant son champ d'action et son actionnariat (villes, CUB, CMB).

La société change de nom et devient la « **SAFI** », Société d'Aménagement du Finistère.

Les missions qui lui sont alors confiées portent sur :

- l'assistance-conseil pour le Conseil Général du Finistère auprès des collectivités locales
- l'assistance auprès des services du Conseil Général du Finistère en matière d'investissements médico-sociaux
- les procédures d'acquisitions foncières dans le cadre des espaces naturels sensibles
- les études de faisabilité et de programmation des projets de bâtiments
- les missions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte du Conseil Général du Finistère et de toutes les collectivités.

➤ UN DEVELOPPEMENT CONTINU SUR 20 ANS (1982 – 2002)

La SAFI a ainsi développé au cours de ces vingt années, ses missions, ses compétences et son savoir-faire.

Son capital s'est renforcé (x 10 jusqu'à 690 000 €) et ouvert aux communautés de communes (11).

Son chiffre d'affaires a progressé de manière continue pour atteindre 2 M€.

Son effectif est passé de 5 à 26 salariés.

Son champ d'intervention s'est élargi à l'environnement, aux études d'aménagement, aux missions d'observatoire (intercommunalité – équipements), tout en conservant ses missions traditionnelles en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments publics.

Ses clients se sont diversifiés, notamment avec l'apparition des Communautés de Communes, et ont augmenté de manière significative.

Le nombre de contrats a suivi une courbe ascendante avec près de 200, soit un triplement en 10 ans.

➤ UNE EVOLUTION VERS L'AMENAGEMENT (2003-2011)

La SAFI a connu au cours de ces cinq dernières années, une évolution significative qui a pris cinq formes principales :

- **une ouverture à l'Aménagement** opérationnel à travers les concessions d'aménagement (zones à vocation d'habitat, d'activités, de service ou mixte) :
 - ⇒ ce mouvement a été accompagné par la mutation de la SEMAEB dont la SAFI a pris le relais en tant qu'aménageur,
 - ⇒ aujourd'hui, la SAFI gère 10 concessions d'aménagement,
 - ⇒ le chiffre d'affaires de ce secteur représente 10 % du chiffre d'affaires global,
 - ⇒ un pôle spécifique Aménagement-Urbanisme, avec une équipe de cinq personnes a été créé à la SAFI.
- **une ouverture à la concurrence** de tous nos secteurs d'activités, qui s'est traduite par :
 - ⇒ une veille permanente par rapport aux consultations,
 - ⇒ un volume d'offres important (plus de 40 réponses rien qu'en construction en 2010),
 - ⇒ une nécessaire analyse de notre prix de revient et du temps passé,
 - ⇒ une vigilance accrue par rapport à la qualité du service rendu.
- **une amplification du nombre de nos contrats** avec une diminution significative de la taille des opérations qui entraîne :
 - ⇒ une charge de gestion plus lourde,
 - ⇒ une moindre rentabilité par contrat.
- Une part croissante consacrée aux **procédures administratives** de plus en plus complexes au détriment des aspects plus techniques.
- L'émergence des problématiques liées au **développement durable** pour l'ensemble de nos activités.
- Une augmentation du capital fin 2010 par incorporation de réserves (1 005 000 €).

5 - LES ACTIVITES DE LA SAFI AUJOURD'HUI

(référence exercice 2010)

■ UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2 101 165 €

- en légère progression de 2003 à 2009 avec une baisse en 2010
- perspective 2011 en stabilité
- progression attendue en Aménagement et en Foncier

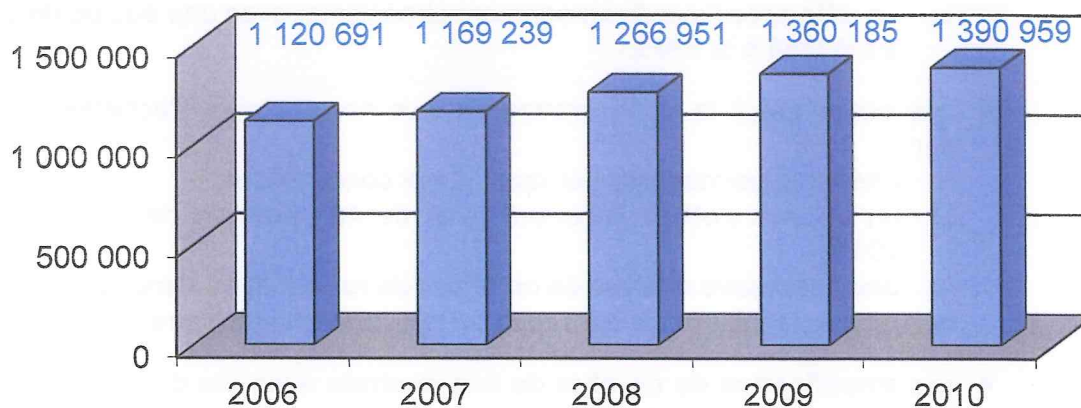
■ UN RESULTAT NET BENEFICIAIRE DE 30 774 €

- un résultat d'exploitation structurellement excédentaire (entre 17 380 et 109 680 € sur les 5 dernières années)
- un résultat net comptable positif et en hausse (entre 1.46 et 4.38 % du chiffre d'affaires sur les 5 dernières années)

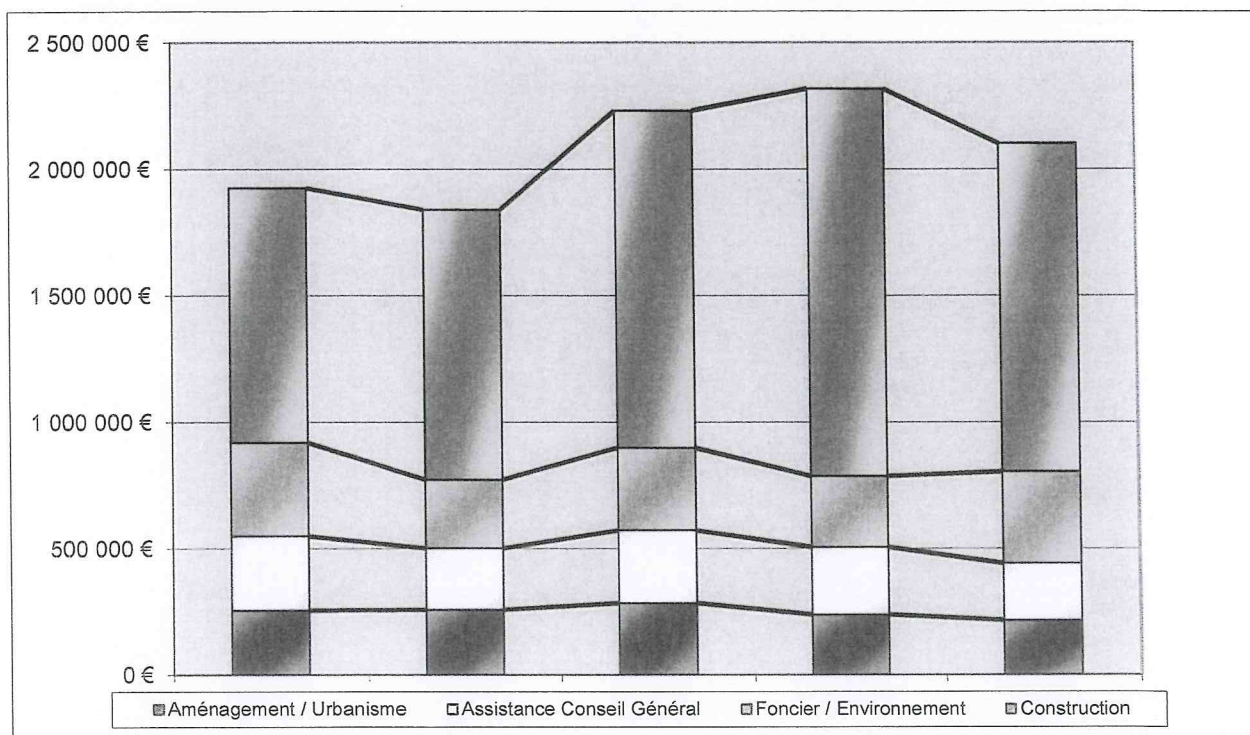
■ DES CAPITAUX PROPRES CONFORTES

- **1 390 959 €**
- un bon niveau de réserves permettant d'amortir des difficultés éventuelles (**355 185 €**)
- une remontée régulière en réserve des résultats
- une augmentation de capital social fin 2010 (690 000 à 1 005 000 €)

Evolution des capitaux propres (en Euro)



■ QUATRE GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION	€	% sur CA
■ la Construction	1 297 918	62
■ l'Aménagement-Urbanisme	214 855	11
■ l'Environnement-Foncier	362 708	17
■ l'Assistance pour le Conseil général du Finistère	225 684	10
TOTAL	2 101 165	100



■ QUATRE GRANDS TYPES DE MISSIONS	€	% sur CA SAFI	% sur CA SEM Dép.
■ Études (urbanisme, aménagement, construction, environnement)	136 215	6	3
■ Assistances à maîtrise d'ouvrage	647 664	31	13
■ Mandats	1 216 211	58	39
■ Concessions d'aménagement	101 075	5	39
■ Opérations propres	0	0	6
TOTAL	2 101 165	100	100

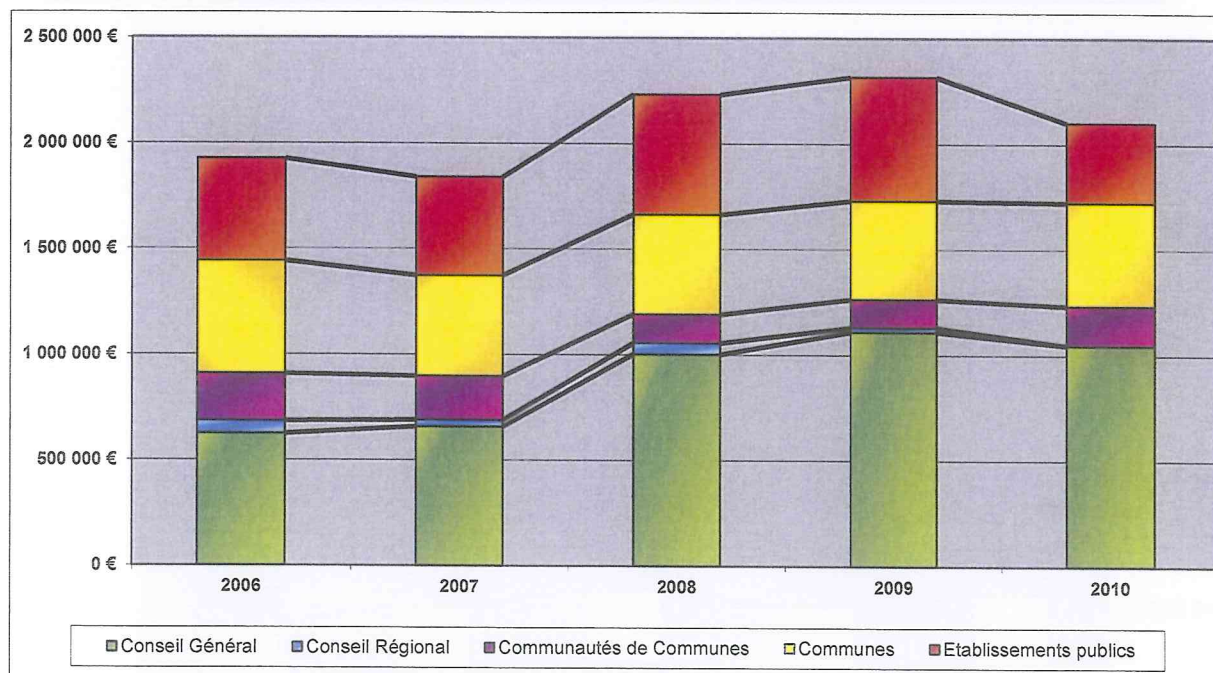


La SAFI est quelque peu atypique par rapport aux autres SEM départementales puisqu'elle ne réalise que 5 % de son chiffre d'affaires sur les concessions contre 39 %, en moyenne, au niveau national.

■ UNE REPARTITION GEOGRAPHIQUE INEGALE

- assez équilibrée pour la Construction et le Foncier
- concentrée essentiellement sur trois secteurs en Aménagement : Cornouaille, Poher, Morlaix

▪ TROIS GRANDES FAMILLES DE CLIENTS	% sur CA
▪ Collectivités Locales et EPCI	32
▪ Conseil général du Finistère	50
▪ Établissements Publics	18



➔ La part du Conseil général du Finistère, notre principal donneur d'ordre, est en augmentation très sensible sur les cinq derniers exercices (de 43 % à près de 50 %)

L'effet de la mise en œuvre du marché à bons de commande pour les collèges concourt pour une grande part à cette évolution.

➔ La part respective des communes et des EPCI, après une diminution au cours des deux derniers exercices, a tendance à augmenter cette année (32 % en cumul contre 26 %)

➔ Les Établissements Publics, après une progression au cours des deux derniers exercices, sont en diminution y compris en chiffre d'affaires. Cette situation provient notamment des opérations réalisées pour le Sdis et les hôpitaux.

▪ UN GRAND NOMBRE DE CLIENTS	86
▪ Collectivités Locales	59
▪ EPCI	9
▪ Établissements Publics divers	16
▪ Région	1
▪ Département	1

▪ UN NOMBRE DE CONTRATS IMPORTANT ET EN AUGMENTATION	2010
▪ Construction	129
▪ Aménagement/urbanisme	35
▪ Foncier/environnement	45
▪ Assistance Conseil général	1
TOTAL	222

■ UNE GRANDE DIVERSITE D'INTERVENTIONS

CONSTRUCTION

Quatre domaines principaux :

- **Culture, tourisme-loisirs :**
 - Piscines : Morlaix, Quimperlé, Concarneau
 - Équipements multifonctions : Lesneven, Penmarc'h
 - CLSH Moëlan sur Mer, Trémeven
 - Musée : Pont-Aven, Trégarvan

- **Pédagogique :**
 - Collèges avec le Conseil général du Finistère : Carantec, Crozon, Briec, Pleyben, Pont-l'Abbé, Plabennec, St Pol de Léon, St Martin des Champs, ...
 - Ecoles : Melgven, Pont-Croix, Argol, St Yvi
 - IUT génie civil : Morlaix

- **Social :**
 - Hôpitaux : Quimper Gourmelen, Douarnenez
 - Maisons de retraite : Huelgoat, Elliant, Briec, Arzano, Pont-l'Abbé
 - Centre Départemental d'Action Sociale : Brest Lambézellec, Brest St Marc, Landerneau

- **Équipements divers :**
 - Centres de secours (SDIS) : Quimper, Landerneau, Douarnenez, Concarneau
 - Gendarmeries : Huelgoat, Taulé, Plouigneau
 - Manufacture de tabacs : Morlaix
 - Pôle des innovations : Quimper
 - Agence Technique Départementale : Douarnenez

AMENAGEMENT/URBANISME

- **Reconversion de sites :**
 - Pleyber-Christ : bourg
 - Bannalec : gare
 - Clohars-Carnoët : conserverie Doëlan

- **Aménagement de Centre Bourg :**
 - Roscoff : schéma directeur
 - Ergué-Gabéric

- **Zones d'activités économiques :**
 - Concarneau : Colguen
 - St Martin des Champs : requalification
 - Morlaix : St Fiacre
 - Carhaix : Kergorvo

- **Zones d'habitat/services :**
 - Rosporden
 - Plouarzel
 - Elliant
 - St Thégonnec
 - Locmaria Plouzané
 - Loperhet
 - Carhaix : Kerléon

ENVIRONNEMENT

- **Etudes :**
 - Agenda 21 : Plouzané, Loc Maria Plouzané

- **Assistance à Maîtrise d'ouvrage :**
 - Mise en place des périmètres de protection des captages et prises d'eau de rivière (16 dossiers ouverts)

FONCIER

- **Mandat d'acquisition pour le Conseil général du Finistère :**
 - Espaces naturels sensibles : 21 dossiers d'acquisition ouverts (ex. Menez Hom) et 23 dossiers de zone de préemption

- **Assistance aux procédures d'indemnisation des périmètres des captages**
 - 32 dossiers ouverts

- **Acquisition pour l'Aménagement :**
 - Acquisition des terrains pour les zones d'activités ou d'habitat en concession d'aménagement (8 dossiers ouverts)
 - Acquisitions foncières diverses : pour la SEMTRAM à Brest (en partenariat Scet-BMA)
 - Déviation de Lannirou à Landerneau

ASSISTANCE AU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE

Cette mission se décompose en 3 volets sur un contrat de 4 ans (2009-2013) :

- **Assistances ponctuelles :**
 - Premier diagnostic, expertise, conseil en équipements et aménagements – gratuit pour les collectivités locales (28 en 2010)

- **Coordination en matière de SIG :**
 - Sensibilisation, information
 - Mise en place d'un protocole départemental
 - Élaboration de guides référentiels (PLU – Voiries – Réseaux humides)
 - Participation à la démarche régionale

- **Bretagne Qualiparc :**
 - Information, sensibilisation sur référentiel auprès des EPCI
 - Appui aux porteurs de projets
 - Informations thématiques
 - Instruction des dossiers
 - Vérification de l'exécution

6 - L'ORGANISATION ET LES MOYENS

■ ORGANISATION

La SAFI est organisée en **quatre pôles** :

- 1 pôle Direction-Administration
- 3 pôles de production :
 - 1 pôle Construction
 - 1 pôle Aménagement-Urbanisme
 - 1 pôle Environnement-Foncier

Les trois pôles de production sont structurés sur le même principe avec un responsable de pôle :

- **P. BEAUDOUX** pour la Construction
- **S. BAUGE** pour l'Aménagement-Urbanisme
- **R. JEZEQUEL** pour l'Environnement-Foncier

La SAFI a choisi de confier la Direction Générale de la Société au Directeur qui représente la structure et a le statut de mandataire social.

Le directeur général désigné par le Conseil d'Administration est **Philippe BEAUDOUX** depuis 2002.

La Direction-Administration intègre, outre le Directeur, son assistante et un secrétariat-accueil, un responsable comptable et financier chargé de la comptabilité société et opérations, de la gestion de la paie et des aspects budgétaires.

Au sein de chaque pôle de production, la SAFI dispose de chargés d'études (et) ou d'opérations, d'un Chargé de travaux (en construction), d'assistants d'études, et de secrétaires-assistantes.

■ EFFECTIF

Au total, l'effectif actuel est de **26 personnes** réparti comme suit :

- 15 cadres
- 9 agents de maîtrise
- 2 employées

La répartition par pôle est le suivant (en Equivalent Temps Plein : ETP) :

- pôle Direction-Administration ----- 04,5
- pôle Construction ----- 12
- pôle Aménagement-Urbanisme ----- 05
- pôle Environnement-Foncier----- 05,5

■ MOYENS

DES PARTENAIRES

La SAFI s'appuie, par ailleurs, sur un certain nombre de partenaires qui concourent au bon fonctionnement de la Société :

➤ SUR LE PLAN FINANCIER

- le Commissaire aux Comptes : L.G.M.A. (M. LE GOFF à Quimper)
- l'Expert-Comptable : ADEXI (M. FRANCHI à Nantes)
- la Caisse des Dépôts et Consignations : adhésion au pool de trésorerie pour le financement des besoins des opérations en mandat et concession.

➤ SUR LE PLAN DES ACTIVITES

- La SCET (groupe SNI) : contrat de réseau des SEM et d'expertise dans différents domaines (financier, juridique, fiscal, marchés publics, urbanisme, ressources humaines)
- FNEPL : adhésion à un organisme professionnel de Fédération des Entreprises Publiques Locales dont les Sociétés d'Économies Mixtes (près de 1 100 en France).

DES OUTILS PERFORMANTS

➤ OUTILS FINANCIERS

- un logiciel de gestion financière (Gesprojet développé par Prologiq)
- un logiciel de comptabilité et de paie (développé par SAGE)

➤ SYSTEME QUALITE

La SAFI dispose d'un **Système d'Assurance Qualité** qui couvre tout le champ de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : infrastructures et superstructures.

- certifiée depuis 1999 auprès de l'AFAQ à la norme ISO 9001
- des processus communs et cohérents accompagnés de documents supports
- une amélioration continue

➤ PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

La SAFI dispose en outre d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics développé par achatpublic.com.

DES LOCAUX ADAPTES

La SAFI occupe des locaux au 4 rue du 19 mars 1962 à Quimper, loués au Département (surface d'environ 650 m²).

UNE POLITIQUE SOCIALE

La SAFI a mis en place trois accords collectifs :

- **un Accord d'Entreprise** signé en juin 2007
- **un Accord RTT** signé en novembre 1998 et revu en 2005 et 2007
 - ⇒ durée hebdomadaire de 37 h 45 (avec horaires flexibles)
 - ⇒ journées de repos : 16
 - ⇒ statut cadres autonomes en forfaits jours pour les 3 responsables de pôle
- **un Accord d'Intéressement** signé en novembre 1998 et revu en 2007
 - ⇒ calculé sur le résultat d'exploitation
 - ⇒ plafonné à 20 % du salaire brut
 - ⇒ réparti à 50 % hiérarchisé et 50 % déhiérarchisé

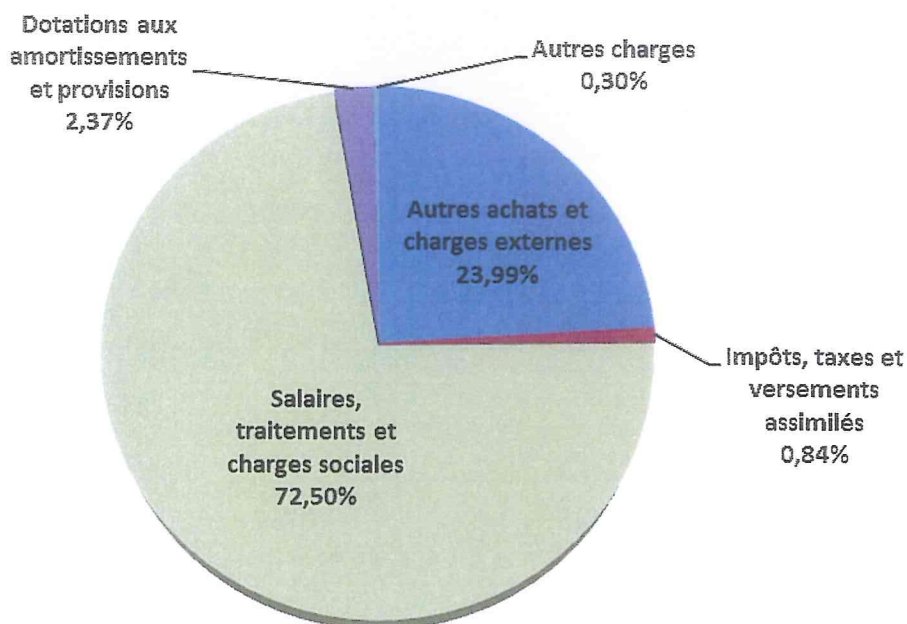
Un PEE (Plan d'Epargne Entreprise) a également été contracté auprès du CMB.

EXPLOITATION

- La SAFI a une structure de charges d'exploitation assez comparable aux autres SEM départementales avec un premier poste important représenté par les charges de personnel (72 %).

CHARGES	€
▪ Autres achats et charges externes	501 060
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	17 517
▪ Salaires, traitements et charges sociales	1 514 289
▪ Dotations aux amortissements et provisions	49 552
▪ Autres charges	6 296
TOTAL	2 088 714

- Les autres postes de charges d'exploitation concernent principalement les autres achats et charges externes (24 %). Parmi ses charges, on y trouve les frais de location (15 %), assurances (19 %), frais postaux et télécommunications (8 %), les honoraires de la Scet (14 %) et les frais de déplacements (14 %).
- La société n'est par ailleurs pas endettée sur le long terme.



7 - LES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES ENJEUX

- La SAFI est confrontée aujourd'hui à plusieurs grands enjeux qu'il convient de prendre en compte afin d'adapter la structure et faire évoluer ses activités :
 - la prise en compte de la dimension de développement durable dans tous les projets des collectivités ;
 - l'attente d'une prise en compte globale de l'ensemble des problématiques d'aménagement et d'un aménagement raisonné et maîtrisé ;
 - l'exigence d'une prestation de service qualité rigoureuse sur les plans administratif, technique, juridique et financier ;
 - la diversification des réponses et des modes opératoires à apporter aux collectivités locales;
 - la prise en compte des effets du désengagement de l'Etat (DDE – DDA) sur les collectivités.

LES OBJECTIFS

- Les objectifs poursuivis à court et moyen terme devront porter sur :
 - le renouvellement de notre portefeuille d'affaires en construction et en environnement plus particulièrement, avec les collectivités locales ;
 - la réponse aux attentes du Conseil général du Finistère sur les collèges et sur le mandat foncier ;
 - le renforcement de notre intervention en aménagement opérationnel auprès des communes et communautés et sur Quimper agglomération ;
 - la diversification de nos interventions dans nos différents domaines d'activités.
 - La poursuite et le renforcement de notre travail en partenariat (avec Habitat 29 notamment)
 - L'adaptation de nos moyens à un contexte socio-économique et environnemental en évolution constante

**SOCIETE D'AMENAGEMENT DU FINISTERE
(SAFI)**

Date de constitution 4 octobre 1968
Siège Social Maison du Département
32 bd Duplex - 29196 QUIMPER CEDEX
Bureaux 4 rue du 19 mars 1962 - 29018 QUIMPER CEDEX

Durée 80 ans
Registre du Commerce Quimper B 376 980 249
N° SIRET 376 980 249 000 68

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital souscrit en €uros	Capital libéré en €uros	Nombre d'actions	Nombre d'administ.	Nombre censeurs
I - COLLECTIVITES LOCALES	79,67	800 650	800 650	11 950		
Département du Finistère		536 000	536 000	8 000	8	
Ville de BREST		41 875	41 875	625	1	
Ville de QUIMPER		41 875	41 875	625	1	
Ville de MORLAIX		33 500	33 500	500	1	
Communauté Urbaine de BREST		67 000	67 000	1 000	1	
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :		(80 400)	(80 400)	(1 200)	(1)	(1)
⇒ Communauté de Communes des Monts d'Arrée		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Landivisiau		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays des Abers		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de Haute Cornouaille		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Yeun Elez		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Douarnenez		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays Glazik		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays d'Iroise		5 025	5 025	75		
⇒ Morlaix Communauté		15 075	15 075	225		
⇒ Communauté de Communes du Pays Léonard		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes		5 025	5 025	75		
⇒ Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille		5 025	5 025	75		
II - AUTRES ACTIONNAIRES	20,33	204 350	204 350	3 050		
Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.)		100 500	100 500	1 500	1	
Chambre de Commerce et d'Industrie de QUIMPER		10 050	10 050	150	1	
Chambre de Commerce et d'Industrie de BREST		10 050	10 050	150		1
Chambre de Commerce et d'Industrie de MORLAIX		10 050	10 050	150		1
Chambre d'Agriculture		5 025	5 025	75	1	
Finistère Tourisme		5 025	5 025	75		1
Crédit Agricole Mutuel		26 800	26 800	400	1	
Crédit Mutuel Arkéa		33 500	33 500	500	1	
Habitat 29		1 340	1 340	20		1
DEXIA Crédit Local		1 005	1 005	15		1
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne-Pays de Loire		1 005	1 005	15		1
Total	100 %	1 005 000 €	1 005 000 €	15 000	18	7+1 (Scet)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS	Mandats expirant avec AGO statuant	Représentants	Date de désignation	
I - COLLECTIVITES LOCALES				COMMISSAIRES AUX COMPTES
Département du Finistère		M. R. TANTER Mme C. SIMON-GUILLOU Mme J. HUON Mme M-F. LE BOULCH Mme P. MAHE Mme N. ZIEGLER Mme M-F. LE GUEN M. G. BERNARD	14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011	Titulaire : M. Erwan LE GOFF - LGMA (remplacement de M. HOSTIOU) Désigné le 15 juin 2007 jusqu'à l'exercice 2010 inclus Suppléant : M. Stéphane MORVAN Désigné le 15 juin 2007 jusqu'à l'exercice 2010 inclus
Ville de BREST		M. F. RESPRIGET	13/05/2008	
Ville de QUIMPER		M. D. LE BIGOT	11/04/2008	
Ville de MORLAIX		M. B. GUILCHER	03/04/2008	RENSEIGNEMENTS DIVERS
Communauté Urbaine de BREST		Mme F. BONNARD-LE FLOC'H	26/05/2008	Contrat de réseau SCET en date du 08 décembre 2008
Assemblée Spéciale des E.P.C.I.		M. S. LE PINVIDIC	20/06/2008	
II - AUTRES ADMINISTRATEURS	s/exercice			DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE
C.D.C.	2014	M. P. BERARD	18/05/2009	M. Philippe BEAUDOUX
C.C.I de QUIMPER	2014	M. A. JOURDAIN	14/04/2011	Date de nomination : C.A. du 12 novembre 2002
Chambre d'Agriculture	2014	M. B. CORRE	20/12/2001	Confirmé CA du 20 juin 2008
Crédit Mutuel Arkéa	2014	M. R. BEGOC	19/11/1999	
Crédit Agricole Mutuel	2014	M. J-P. QUERE	09/04/2010	

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Yvon ABIVEN (désigné le 20 juin 2008)

CENSEURS

C.C.I de BREST
C.C.I de MORLAIX
Finistère Tourisme
Assemblée Spéciale des E.P.C.I.
SCET
Habitat 29
DEXIA Crédit Local
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne-Pays de Loire

(représentée par M. A. JOURT, désigné le 7/03/2011)
(représentée par M. A. GUILLERM, désigné le 22/02/2011)
(représentée par M. M. QUERNEZ, désigné le 16/03/2009)
(représentée par M. J.V. GRUAT, désigné le 20/06/2008)
(représentée par M. M. FUNEL désigné le 26/10/2008)
(représenté par M. J.F. JAOUANET désigné le 18/05/2011)
(représenté par M. J.P. DEMOLIS désigné le 13/10/2009)
(représentée par M. M. DEVAUX désigné le 20/04/2009)

REPRESENTANT DES COLLECTIVITES LOCALES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Département du Finistère

Ville de BREST

Ville de QUIMPER

Ville de MORLAIX

Communauté Urbaine de BREST

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- ⇒ Communauté de Communes des Monts d'Arrée
- ⇒ Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay
- ⇒ Communauté de Communes du Pays des Abers
- ⇒ Communauté de Communes de Haute Cornouaille
- ⇒ Communauté de Communes du Yeun Elez
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Douarnenez
- ⇒ Communauté de Communes du Pays Glazik
- ⇒ Communauté de Communes du Pays d'Iroise
- ⇒ Morlaix Communauté
- ⇒ Communauté de Communes du Pays Léonard
- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
- ⇒ Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille

M. Yvon ABIVEN (désigné le 10/04/2008)
M. F. RESPRIGET (désigné le 13/05/2008)
M. D. LE BIGOT (désigné le 11/04/2008)
M. B. GUILCHER (désigné le 03/04/2008)
Mme F. BONNARD-LE FLOC'H (désignée le 26/05/2008)

M. P. QUERE
M. R. LARS
M. G. TIGREAT
M. J. GOUEROU
M. G. BELLEC
M. J.R. JONCOUR
M. J.V. GRUAT
M. M. KERVOALEN
M. D. ROIGNANT
M. A. TALARMIN
M. S. LE PINVIDIC
M. J. EDERN
M. J. MARCHADOUR
M. D. DOEUFF